



[2008 / 2011]

Un nouveau programme
de **logements très sociaux**
Initié par la Fondation Abbé Pierre

Des logements économes en charges Focus sur la pauvreté énergétique

Lutter contre la pauvreté énergétique est, au travers de ce programme un objectif majeur de la Fondation Abbé Pierre, qui en décembre 2006 était l'un des signataires du manifeste « habitat, précarité sociale et énergie » (1).

Quelques éléments de contexte

Si personne n'ignore que le prix des énergies pèse de plus en plus dans le budget des ménages, aucune action d'envergure nationale n'existe véritablement pour lutter contre la pauvreté énergétique (2). Le forfait charge pris en compte par les Caisses d'Allocations Familiales pour le calcul des aides au logement reste très en deçà des charges réelles des ménages et n'est pas revalorisé à la hauteur de l'augmentation de leurs coûts. Ne payant pas d'impôts sur le revenu les plus modestes ne bénéficient pas des crédits d'impôts et autres mesures fiscales pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie qu'ils n'auraient par ailleurs pas les possibilités de financer.

Qu'est ce que la pauvreté énergétique ?

A l'échelle européenne, aucune définition consensuelle n'existe, en l'état actuel des réflexions, il s'agirait de : « *la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer son logement et ceci à un coût acceptable* ». La définition Anglaise : « *toute personne devant consacrer plus de 10% de son revenu disponible au paiement de ses factures d'énergie est en situation de précarité énergétique* » présente le double avantage de rappeler que si le chauffage représente la dépense énergétique principale, elle n'est pas la seule et de l'objectiver au regard du pouvoir d'achat des ménages.

Zoom sur le chauffage, principale dépense énergétique (3)

A partir des éléments de référence suivant :

- ☛ un logement d'une surface de 80 m²
- ☛ une taille moyenne de famille de 2,4 personnes
- ☛ une consommation moyenne de chauffage de 200 kWh/m²/an
- ☛ un prix moyen de l'énergie de chauffage de 0,08 €/kWh
- ☛ les autres consommations énergétiques évalué à 300 €

il en résulte une **facture moyenne annuelle de 1 580 €**.

Ce résultat est à relativiser au regard des deux éléments suivants :

- ☛ le prix moyen de l'énergie de chauffage de 0,08 €/kWh prend en compte le prix du gaz à 0,055 €/kWh et celui de l'électricité à 0.11 €/kWh
- ☛ autour de la moyenne de 200 kWh/m², les besoin de chauffage varient de 100 kWh/m² pour les bons logements récents à 300 kWh/m² pour les logements anciens ou pas rénovés

C'est ainsi que pour un logement de même surface selon l'énergie utilisée et le besoin théorique du bâtiment **la facture globale et annuelle énergétique pourra varier de 740 € à 2 940 €**.

(1) Fondation Abbé Pierre, Secours Catholique, UNIOPSS, CLER, FNC PACT, Habitat et Développement, UNAF, Compagnons Bâtisseurs

(2) La pauvreté énergétique se définit comme soit comme la difficulté à payer ses factures soit par des privations d'utilisation, les deux se cumulant souvent. La précarité énergétique est constituée dès lors qu'il y a coupure ou rupture de l'accès aux énergies.

(3) chiffres repris du réseau RAPPEL (Réseau d'Acteurs Précarité – Energie – Logement), journée nationale d'études du 18 septembre 2008 ; le réseau RAPPEL est soutenu par la Fondation Abbé Pierre – www.precarite-energie.org

Les ménages pauvres et modestes sont les plus durement touchés

Les ménages pauvres consacrent 15% de leur revenu à leurs dépenses énergétiques contre 6% pour les ménages les plus aisés. Ces chiffres appellent des commentaires. Quand un ménage pauvre dépense 15% de son budget il n'est pas pour autant bien chauffé, pour être bien chauffé il devrait y consacrer bien plus, mais son budget ne lui permet pas. Cette pauvreté énergétique a des conséquences multiples :

Sanitaires : le manque de chauffage entraîne un inconfort permanent, le développement de maladies, en particulier chez les enfants, des comportements dangereux (utilisation de systèmes palliatifs, obstruction des ventilations naturelles ou mécaniques), des décès prématurés

Financières : difficultés de paiement des factures, endettement, recours à des crédits à la consommation, coupure d'approvisionnement

Techniques : un logement mal chauffé et mal ventilé, sera humide et se détériorera plus vite

Sociales : sentiment d'injustice, difficultés dans les activités statiques (devoirs scolaires pour les enfants...), désordre psychique ou affectif (frein à la vie sociale et à la vie personnelle...)

Les ménages pauvres (locataires mais aussi propriétaires impécunieux) **étant généralement logés dans les bâtiments les plus anciens** (tant privés que sociaux), **donc les plus « énergivores »** (absence ou déficit d'isolation, chauffage électrique ou chauffage gaz ancien, chaudière fuel...) **ils sont les plus durement touchés par la pauvreté énergétique.**

Au regard de sa définition anglaise, en France, **5 millions de foyers seraient concernés par la pauvreté énergétique.** (4)

La lutte contre la pauvreté énergétique est de l'intérêt de tous

Se chauffer convenablement doit être un besoin fondamental garanti pour tous (on pourrait élargir au besoin de s'éclairer, de faire cuire ses aliments...)

Les bailleurs sociaux et privés y ont un double intérêt :

• **celui de la préservation de leur patrimoine** (un logement correctement chauffé se dégrade bien moins vite...)

• **celui du paiement du loyer** (les ménages pauvres sont souvent en situation mécanique d'endettement et d'arbitrage qu'ils doivent faire entre leurs dépenses)

Après la fracture sociale, la fracture énergétique ?

Le fossé des inégalités sociales se creuse, selon l'ADEME (5), entre 2001 et 2006, le revenu de la population la plus aisée ayant augmenté plus vite que le prix des combustibles, la part des dépenses énergétiques dans leur budget a diminué.

Toujours selon l'ADEME, la fracture énergétique déjà présente s'accroît par des inégalités territoriales, « ...la part des achats de combustible fossiles (ndlr : inclus transport) dans le revenu des ménages peut être **multiplié par 6 entre un riche citadin et un pauvre rural...** ».

Si, dans les prochaines années, rien n'est fait, le prix de l'énergie continuant d'augmenter, on peut malheureusement craindre un accroissement de la pauvreté énergétique et des inégalités sociales et territoriales qu'elle engendrera.

Au travers de ce programme la Fondation Abbé Pierre entend apporter son soutien à la création de logements très sociaux économes en charges et faiblement consommateurs en énergie. **Le droit à un logement à un niveau de loyer adapté à ses ressources doit s'accompagner de la capacité à pouvoir payer ses charges, sans être confronté à l'alternative inacceptable dans une société riche de se priver ou de s'endetter.**

(4) CLER - Comité de Liaison pour les Energies Renouvelables, www.cler.org

(5) ADEME – Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie – Stratégie et Etudes Avril 2008, www.ademe.fr